



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aide au developpement

Question écrite n° 6425

Texte de la question

M. Daniel Mandon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'action de la France dans le domaine de la cooperation et de l'aide au developpement. Les politiques d'aides financieres actuellement menees par la France et les pays occidentaux sont loin de constituer une reponse adaptee aux besoins criants des pays en voie de developpement. Aussi est-il temps d'entamer le chantier de la rationalisation de nos dispositifs institutionnels afin de mettre fin aux deperditions d'energie et de competences que nous constatons aujourd'hui et de dire clairement pourquoi nous cooperons. Il conviendrait, en effet, d'adopter une strategie coherente et de se doter d'outils d'intervention efficaces, comme le prevoient notamment plusieurs propositions de loi regulierement deposees a l'Assemblée nationale et soutenues par un grand nombre de deputes. Aussi, il lui demande s'il est dans ses intentions de demander prochainement leur inscription a l'ordre du jour des travaux du Parlement.

Texte de la réponse

La France mene une politique active dans le domaine de l'aide et de la cooperation. Elle est d'ailleurs le seul des grands pays a assumer avec constance cette politique. En 1992, l'effort d'aide mesure en pourcentage du PNB a diminue dans de nombreux pays membres de l'OCDE, souvent a la suite de restrictions budgetaires (Finlande, Irlande, Autriche, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Japon). Les perspectives sont d'ailleurs defavorables dans plusieurs grands pays donateurs, notamment l'Italie (compression de 40 p. 100 de l'aide publique au developpement en 1992) et les pays scandinaves (sauf la Norvege). Dans la mesure ou les Etats-Unis semblent vouloir maintenir leur effort en deca de 0,20 p. 100 de leur PNB pendant plusieurs annees, toute progression globale de l'ADP des pays de l'OCDE s'avere improbable malgre les efforts de quelques membres comme la France qui, avec 0,63 p. 100 de son PNB affecte a l'ADP en 1992 (43 779 MF) se rapproche de l'objectif de 0,7 p. 100 agree par la Communauté internationale. Les besoins des pays en developpement sont multiples et la situation des differents groupes de pays en developpement est beaucoup plus differenciee aujourd'hui qu'au lendemain de la deuxieme guerre mondiale. De ce fait, les dispositifs nationaux et multilateraux d'aide au developpement sont devenus plus nombreux et plus complexes. Ils doivent repondre non seulement aux besoins permanents des pays en developpement-demographie, lutte contre la pauvrete, marginalisation economique et commerciale de certains pays ou regions - mais lutter aussi contre les defis nouveaux que constituent les conflits regionaux, la lutte contre les grandes pandemies y compris le SIDA, la lutte contre la drogue. La France, pour sa part, a la volonte d'etre presente partout dans le monde, en privilegiant les pays avec lesquels elle partage une communauté de culture et d'interet, et de repondre de la maniere la plus appropriee a la diversite des situations geographiques, politiques et economiques des pays auxquels elle apporte son aide. La variete des instruments mis en oeuvre fait naturellement l'objet d'une mise en coherence globale, notamment grace a une concertation permanente entre les ministres et les differents services responsables. En raison des evolutions recentes de la situation internationale, de l'apparition de nouveaux besoins et de la necessite d'utiliser au mieux, dans une conjoncture economique difficile, les ressources que la collectivite nationale consacre a l'aide au developpement, le Premier ministre a confie au deputé J.P. Fuchs une

reflexion sur les adaptations a apporter a la politique francaise d'aide et de cooperation. Cette reflexion comportera notamment une analyse de notre dispositif d'aide et l'etude des ameliorations qui pourraient lui etre apportees. Par ailleurs, une mission generale de reflexion et de propositions sur les responsabilites et l'organisation de l'Etat a ete confiee a M. Picq, conseiller maitre a la Cour des comptes. C'est sur la base de l'ensemble de ces travaux que sera examinee l'opportunit e d'une reorganisation du dispositif existant dans le domaine de la cooperation et de l'aide au developpement.

Donn ees cl es

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question  crite

Num ero de la question : 6425

Rubrique : Cooperation et developpement

Minist ere interrog e : Service du Premier Ministre

Minist ere attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) cl e(s)

Question publi ee le : 4 octobre 1993, page 3260

R eponse publi ee le : 23 mai 1994, page 2584